

Le Burundi s'attaque aux médicaments "non conformes"

@rib News, 14/08/2016 – Source Xinhua Le Burundi part en guerre contre les médicaments non conformes, jugeant impératif le respect du circuit officiel d'approvisionnement dans les structures sanitaires, a déclaré dimanche la ministre de la Santé publique, Josiane Nijimbere. Mme Nijimbere, qui s'exprimait à la radio nationale en marge d'une visite d'inspection dans la province de Kayanza (nord), a dit avoir relevé sur place la présence des "médicaments non conformes" aux normes sanitaires requises.

Elle a ordonné que de tels médicaments "hors normes" soient immédiatement retirés des rayons des officines sur tout le territoire. "Nous avons constaté la présence de médicaments non conformes, dont des quinine. On doit les retirer toutes affaires cessantes pour que la population ne soit pas victime de mauvais médicaments", a-t-elle insisté. Toutefois, Mme Nijimbere s'est dite heureuse de voir que les médicaments donnés à l'Etat par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) soient arrivés à destination en passant par les circuits normaux. La ministre a saisi cette occasion pour préciser que les structures sanitaires publiques étaient autorisées à s'approvisionner en médicaments auprès des pharmacies privées, moyennant respect du circuit officiel défini par le Département de la pharmacie placé sous la tutelle de son ministère. Les résultats des contrôles ont déjà montré qu'environ 60% des médicaments utilisés dans les structures sanitaires publiques proviennent de la Centrale d'achat des médicaments au Burundi (CAMEBU) et que les autres viennent de pharmacies grossistes privées. "Les structures sanitaires sous tutelle gouvernementale sont autorisées à acheter les médicaments dans les pharmacies privées, mais après la permission du département de la pharmacie et des médicaments. Ce dernier les autorise à acheter les médicaments disponibles à la CAMEBU et à acheter dans les pharmacies privées les médicaments non trouvés à la CAMEBU", a-t-elle insisté. "Ici, le souci constant est le respect des normes", a-t-elle martelé, avant de plaider pour l'augmentation des capacités de la CAMEBU concernant la fourniture de médicaments aux structures sanitaires publiques, jugeant que le taux de fourniture de 60% était un "seuil bas".